



Bulletin municipal de liaison du mois de février 2021

Une géologie remarquable

Il y a 25 ans un évènement marquant frappait notre territoire... Le 18 février 1996 à 2h45 du matin, un séisme est ressenti dans notre région. Les départements des Pyrénées Orientales, de l'Ariège et de l'Aude sont impactés. L'épicentre se trouve à St Paul de Fenouillet et a été mesuré à 5,6 sur l'échelle de Richter, le maximum enregistré au Chili (1960) a été de 9,5. Pour le XXème siècle c'est certainement l'évènement le plus important et de référence pour le Fenouillèdes. Même si ce tremblement de terre a occasionné une frayeur chez les habitants « *Les personnes debout ont perdu l'équilibre...* », les faibles dégâts matériels sont dus au fait que le départ des ondes se trouvait à 8km sous terre. De février à décembre 1996 des répliques plus ou moins importantes seront ressenties dans cette partie du Fenouillèdes (environ 2000 enregistrées...). L'histoire du XIXème et XXème siècle nous parle d'environ 8 séismes dans cette partie du département dont les épicentres se trouvaient à St Paul, St Martin, Le Vivier, Sournia, et Estagel.

A ce jour la science est dans l'incapacité de programmer ou prédire de pareils évènements, seule une nouvelle carte régionale « d'Aléa Sismique » a été éditée en 2010. Elle classe notre département en 2 zones : La partie nord à risque modéré, et la partie sud montagnaise frontalière avec l'Espagne, à risque moyen. Cette activité souterraine nous la devons aux caractéristiques géologiques originales du territoire.

« La région des Corbières-Fenouillèdes est riche d'un patrimoine de paysages géologiques exceptionnels sur la chaîne des Pyrénées.

Ce patrimoine, d'importance internationale, pourrait obtenir le label Unesco « Géopark », label attribué sous des conditions très sévères à un territoire présentant un patrimoine géologique réellement remarquable.

Ces paysages géologiques facilement accessibles et bien visibles permettent à un large public de comprendre l'histoire de la terre au travers d'affleurements remarquables tant par leur intérêt scientifique que par leur qualité esthétique. Ce territoire constitue en fait un "musée in situ" de l'histoire géologique des Pyrénées ».

Propos de Mr Michel Yvroux hydrogéologue, membre du comité scientifique du Parc Naturel Régional Corbières/ Fenouillèdes.



LA VIE DE LA MAIRIE

08 février : En Mairie, rendez-vous avec Mr Mounié de l'Agence Routière Départementale : Signalétique communale.

09 février : En Mairie, étude du dossier de débroussaillage des abords du village.

10 février : Maury, Conseil Communautaire : Réunion des Maires de la Communauté de Communes.

11 février : Ré ouverture au public de la bibliothèque municipale avec la présence de Cléa (stagiaire Mairie). Saluons la nouvelle bénévole qui assurera les permanences d'ouverture : Camille Pastou de Caramany.

12 février : Fin du stage de Cléa. Merci pour son aide apportée au secrétariat de la Mairie.
Mairie, visio conférence : Information sur les budgets et lois de finances 2021.

15 février : Perpignan, rendez-vous à l'UNPI Union Nationale des Propriétaires Immobiliers. (Centre de conseils aux communes adhérentes)

17 février : Cassagnes, réunion de l'Association des 4 communes riveraines du Lac sur l'Agly : Proposition d'animations et de promotion du Lac.

18 février : En Mairie, rendez-vous avec une animatrice de l'Association Ligue contre le cancer.

23 février : Maury, réunion Parc Naturel Régional Corbières/Fenouillèdes. Point sur la labellisation et projets d'actions du futur Parc.

24 février : En Mairie, visio conférence MAIF. Révision et point sur les assurances communales.



VIE CITOYENNE

Eclairage public : Ce mois-ci a eu lieu un contrôle de l'éclairage public. L'éclairage a dû rester allumé en pleine journée durant toute cette opération.

Travaux d'élagages : Après les cyprès rue du Bousquet, les deux platanes du village ont été élagués par l'entreprise C.Masip de St Paul de Fenouillet.

Travaux de débroussaillage : Dans un but de sécurité incendie pour le village, les autorités compétentes (Préfecture) imposent à chaque propriétaire un débroussaillage sur l'ensemble des chemins aux abords du village. La Mairie responsable et soucieuse de faire respecter cette prévention est face à deux solutions :

- Ces travaux obligatoires seront effectués personnellement par les propriétaires riverains.
- Ces travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée et seront facturés aux propriétaires au prorata de la surface et de l'état initial du terrain.

Jardins partagés : Afin de sécuriser ce lieu très fréquenté par les enfants de l'école, les agents communaux ont posé une clôture le long du muret dangereux. Avec l'arrivée du printemps, ce lieu convivial et pédagogique est appelé à évoluer.

Entretien et sécurisation du village : Nous rappelons que tous les travaux d'entretien ou de restauration de murs, terrains longeant la voie publique, murets de soutien, etc sont à la charge de leurs propriétaires. Il n'appartient pas aux agents communaux d'intervenir dans des zones relevant du domaine privé.

0 phyto : Ce mois-ci, Caramany a reçu le diplôme « Terre saine ». Il récompense par cette plus haute distinction, les villages s'étant engagés dans le respect de l'environnement. Il appelle chaque citoyen et la commune à ne plus utiliser de produits phyto sanitaires pour le bien de tous. Des panneaux signalant notre engagement seront fixés à l'entrée du village et sur le mur du cimetière. Nous nous permettons de rappeler que la viticulture et l'agriculture doivent également rester vigilantes sur ce sujet. Les normes Nationales et Européennes pour la qualité de l'eau et l'environnement se durcissent régulièrement, le non-respect de celles-ci sont passibles d'amendes.

Pour les efforts quotidiens, la santé, le bien de tous. Merci.



Services communaux

Permanences publiques Mairie : Mardi, jeudi 8h30-12h30, vendredi 8h30-12h

Tel : 04 68 84 51 85

La Poste : Du mardi au vendredi 9h15-11h45. Départ du courrier avant 11h30

Accueil Municipal pour l'Accompagnement Social : Roxane Saly. Tel : 06 49 16 69 08

Transport à la demande : Service Départemental de taxi le mercredi et le vendredi

Réservation obligatoire au 08 06 80 80 90

Bibliothèque municipale : Ouverture jeudi 9h30-11h00. Tel : Mairie.

Location des gîtes communaux : Mme Julia Mc Laren 06 28 27 06 18

Commerces fixes

Café Carton : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 13 91 07 02

Auberge du Grand Rocher : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 37 05 07 74

Camping du Lac : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 85 36 36 79

Cave Coopérative : Du lundi au vendredi 9h 12h- 14h 18h, samedi 9h 12h - 14h0 17h30, dimanche 14h30 17h30. Tel 04 68 84 51 82.

Dépôt de Miel de Monsieur DELONCA : Cave Coopérative

Commerces ambulants (sur la place de la Mairie)

Boulangier : Mardi, jeudi, samedi, dimanche à partir de 10h.

Epicerie : Mardi matin vers 11h.

Maraîcher : Samedi matin à partir de 9h30

Artisans locaux

SOS : Christian Allanic. Multi services Electricité, Plomberie. Tel : 06 67 04 96 77.

David Danhyer : Menuiserie, meubles, escaliers sur mesure. Tel : 06 83 38 59 08.

Jean François : Pose menuiserie Alu, Bois, PVC. Tel 06 14 12 81 54.

MMS : William Monticone. Multi services Maçonnerie générale. Tel 06 79 80 44 81.

ROGIER Pascal Travaux de charpente. Tel 06 79 36 25 68

Services Communauté de Communes

Déchèterie Latour : Ouverte tous les jours, fermée le dimanche et lundi après-midi.

Ramassage des encombrants : Inscription sur appel. Tel 04 68 59 20 13

Association

ACCA. Association de chasse. Président Monsieur Roger Sales.